

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 28 mai 2010, à 9 h 45, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président (partie de séance)
M. Simon Brouard
M. Sylvain Légaré
M^{me} Julie Lemieux
M^{me} Marie-Josée Savard

Assistent
également: M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absentes: M^{me} Geneviève Hamelin
M^{me} Michelle Morin-Doyle

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

CE-2010-1108 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Stratégie de conservation de l'eau potable* - EN2009-026 (Ra-1536)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Stratégie de conservation de l'eau potable*, datée de mars 2010, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-1109 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine relativement au dossier *Québec Horizon Culture* - OT2010-001 (CT-OT2010-001)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, selon des modalités substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° affecte la somme de 90 000 \$, provenant de la Ville de Québec et la somme de 45 000 \$, provenant du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre du projet en tourisme culturel.

L'approbation des recommandations est conditionnelle à ce que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine consente à signer l'entente.

La séance est levée à 10 h 15

Régis Labeaume
Président

Line Trudel
Assistante-greffière

LT/lh/mcr